

Paulownia SereniTree

L'investissement à prix doux.

L'investissement dans des produits émis par Treestition (ADAE SA) présente un risque de perte en capital.

Durée d'investissement recommandée : jusqu'à 10 ans.

Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.

Treestition

Prix d'acquisition de l'arbre

50 €

Avec SereniTree, vous acquérez un arbre planté sur un terrain agricole et partagez les revenus issus de la valorisation du bois.

Cycle de croissance de l'arbre

L'achat d'un Paulownia représente le cycle de croissance complet d'un arbre : de la plantation à la coupe, maximum 10 ans.

Visez des revenus planifiés tout en luttant contre le changement climatique.

Revenu brut potentiel

Jusqu'à 65 €

Sous hypothèse que le nombre d'arbres arrivés à maturité soit supérieur au nombre d'arbres mis en vente.

Perte et gain en capital

La somme récupérée est ainsi comprise entre 0 € et 65 € soit une moins-value maximale de 50 € à une plus-value brute maximale de 15 € avant impôts.

Quel pourrait être mon gain ?

Sous l'option SereniTree vous pouvez gagner jusqu'à 65 € brut avant impôts soit une plus-value maximum de 15 € brut avant impôts.

Les revenus bruts potentiels sont calculés de la manière suivante :

$$\left[\begin{array}{l} \text{Nombre d'arbres arrivés à maturité sur la parcelle} \\ \text{Nombre d'arbres mis en vente sur la parcelle} \end{array} \right] \times 65$$

Plus-Value avant impôts :
Revenu - Prix d'acquisition

Exemple

1 000 arbres
Nombre d'arbres arrivés à maturité sur la parcelle.

1 000 arbres
Nombre d'arbres mis en vente sur la parcelle.

Le coefficient* pour calculer le gain des SereniTree est déterminé de la manière suivante :

$$\frac{\text{Nombre arbres arrivés à maturité}}{\text{Nombre arbres mis en vente}} = \frac{1\,000}{1\,000} = 1$$

*Ce ratio est planifié à 1.

Revenu brut avant impôts :

$$1 \times 65 = 65 \text{ €}$$

Plus-value avant impôts :

$$65 - 50 = 15 \text{ €}$$

Ces prévisions ne préjugent en rien des gains réels obtenus dans 10 ans.

Profit en fonction du prix de revente mutualisé de votre arbre à la coupe (max. 10 ans)



*Sans condition de respect des requêtes énoncées dans les CGV

À qui s'adressent les investissements de Treestition ?

Nos produits s'adressent à tous ceux qui souhaitent investir dans un produit financier respectueux de l'environnement et qui sont prêts à prendre le risque associé aux investissements dans les arbres.

Veillez consulter notre [Note d'Information](#) avant de procéder à tout investissement.

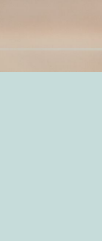


Plantation
sur une terre agricole

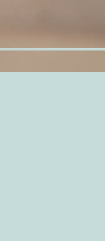


Entretien
par l'équipe de Treestition

Que comprend mon investissement ?



Valorisation
du bois de votre arbre



Acquisition
d'un arbre

Comment sont choisies les parcelles ?

Chacune de nos parcelles (propriété ou partenariat) fait l'objet d'une étude approfondie (sol, hydromorphie, pH...) afin de déterminer si la plantation permettra d'atteindre un niveau optimal d'arbres arrivés à maturité.

Si nos agronomes considèrent que la parcelle présente un trop grand risque d'échec de croissance, alors celle-ci est rejetée.

De plus, pendant la croissance, nos agronomes viendront régulièrement vérifier la qualité de l'entretien des arbres.

Comment seront taxés mes gains ?

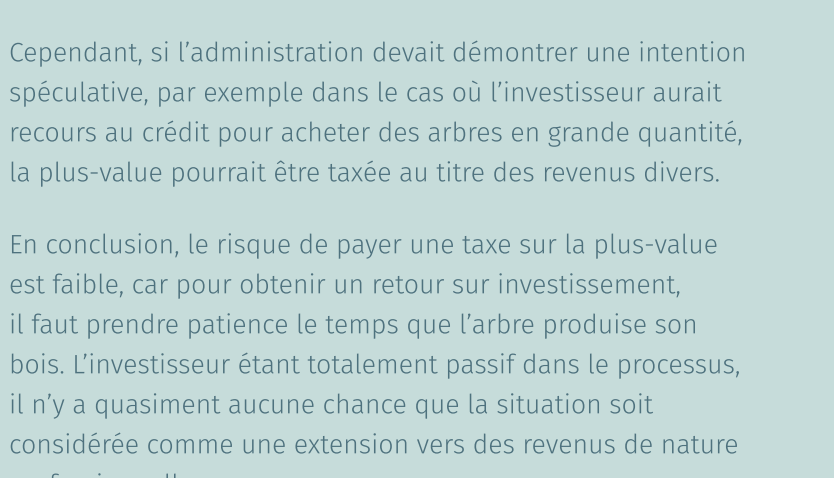


Résident fiscal suisse

La plus-value réalisée dans le cadre de votre investissement avec Treestition entre dans votre déclaration d'impôt sur la fortune. Cet impôt est progressif, son taux est compris entre 0,24 et 3,39 % (pour mille). L'impôt de base est fixé par la législation en vigueur.

Le montant déterminé est ensuite majoré par application des coefficients annuels cantonaux et communaux.

N.B. Les impôts cantonaux et communaux ne peuvent excéder 10 % (pour mille) de la fortune imposable.



Résident fiscal belge

En Belgique, il n'existe pas encore de dispositions spécifiques aux produits financiers atypiques. Il faut s'en remettre aux dispositions générales du code fiscal.

Si l'investisseur privé utilise son patrimoine propre pour acquérir ses arbres, la plus-value ne sera pas taxable en raison de la règle de la « Gestion en bon père de famille de son patrimoine privé ».

Cependant, si l'administration devait démontrer une intention spéculative, par exemple dans le cas où l'investisseur aurait recours au crédit pour acheter des arbres en grande quantité, la plus-value pourrait être taxée au titre des revenus divers.

En conclusion, le risque de payer une taxe sur la plus-value est faible, car pour obtenir un retour sur l'investissement, il faut prendre patience le temps que l'arbre produise son bois. L'investisseur étant totalement passif dans le processus, il n'y a quasiment aucune chance que la situation soit considérée comme une extension vers des revenus de nature professionnelle.

Résident fiscal français

L'administration fiscale française considère nos arbres comme des biens meubles.

Lors de la cession de biens meubles par des particuliers, si le prix de cession est inférieur ou égal à 5 000 € (CGI, Art. 150 UA, II-2°), la plus-value sur ces derniers est exonérée d'impôts.

Dans le cas d'une cession supérieure à 5 000 €, la plus-value est soumise à l'impôt sur le revenu. Cette dernière est imposée au taux proportionnel de 19 % (CGI, Art. 200B) auquel il convient d'ajouter des prélèvements sociaux (BOI-RPPM-PSOC) dont le taux est de 17,2 %. À noter, un abattement fiscal de 5 % par an est accordé à partir de la deuxième année de détention d'un bien meuble.

Chaque situation pouvant présenter ses propres spécificités, l'information partagée dans la présente section ne remplace pas l'avis d'un fiscaliste qui connaîtrait votre situation précise.

Raisons d'investir

Un investissement tangible

En investissant dans les arbres, vous contribuez à l'économie réelle et circulaire.

Un investissement écologique

Les arbres contribuent à la lutte contre le changement climatique par la capture du CO₂ et la stabilisation des sols.

Un investissement sociétal

Plantés sur des terres agricoles, vos arbres améliorent le pouvoir d'achat de l'agriculteur qui les accueille sur son terrain.

Avantages & Risques

En savoir plus :

treestition.com



Diversifiez et valorisez votre patrimoine avec Treestition

Risque de perte partielle ou totale en capital, d'inflation et de change

Stabilité financière et partenariats de confiance

Risque de défaillance de la société, d'absence de liquidité et de défaut ou de différé de paiement

Analyse des réglementations légales et environnementales

Risque administratif et réputationnel

Procédures opérationnelles et suivi des arbres

Risques opérationnels et liés au potentiel caractère envahissant des arbres

Gestion des risques naturels et protection de vos droits

Risques d'aléas climatiques et naturels, de variabilité de croissance et de mortalité

Un investissement « Antifragile » et durable

Risque lié à une filière émergente aux marchés sous-jacents et à la chute du cours du bois

Treestition Belgique

ADAE SA

N° d'entreprise :
BE 0779.871.486

Adresse Postale :
Rue de la Station 18,
6470 Sautin, Belgique

Treestition Suisse

ADAE suc. de Lausanne

N° d'entreprise :
CHE-407.611.350

Adresse Postale :
Avenue d'Ouchy 4,
1006 Lausanne, Suisse

Ce document a été réalisé à des fins d'information et de promotion ; il n'a pas vocation à être exhaustif. Il ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée, ni une sollicitation à la souscription du produit mentionné.

Toutefois, en cas de souscription, l'investisseur doit consulter notre [Note d'Information](#) afin de prendre connaissance de la clientèle visée, de manière exacte des risques encourus, notamment le risque de perte en capital, ainsi que des coûts et frais.

L'investissement doit s'effectuer en fonction des objectifs d'investissement de l'investisseur, de son horizon de placement et de sa capacité à assumer le risque lié à la transaction. Il est rappelé à l'investisseur que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et que celles-ci ne sont pas constantes dans le temps.

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement.

La [Note d'Information](#) concernant le produit mentionné ci-dessus est disponible auprès de l'ADAE SA ou sur le site www.treestition.com.